

Budget primitif – Rapport de présentation / Exercice 2018

Séance plénière du 14 décembre 2017

1/ BUDGET REGIONAL

Le CESER regrette le choix du Conseil régional de conserver un budget en quasi-stabilité en dépenses, au plus près de la capacité à réaliser.

Compte tenu de cette stratégie financière, il demande :

- la réalisation de bilans des politiques antérieures avec l'estimation des résultats des actions conduites depuis la fusion,
- la mise en œuvre d'un suivi budgétaire et financier des différents schémas : SRDEII, SRDTL, SRESRI, SRADDET¹.

Il se félicite de la nouvelle arborescence choisie par le Conseil régional pour sa présentation de l'action régionale, en grands piliers/axes d'intervention et objectifs. Celle-ci doit désormais s'inscrire dans la durée pour donner des clés d'analyse et permettre un suivi/évaluation de l'action régionale.

Le CESER regrette les baisses des dotations financières de l'Etat dans le contexte du lancement d'un nouveau plan d'économies demandées aux collectivités territoriales, ainsi que la non prise en compte du fonds de soutien au développement économique dans la fraction de TVA.

Dans le cadre du programme d'économies, il demande la réalisation d'un agenda de mise en œuvre des baisses de crédits pour la période 2018 à 2022.

Le CESER souligne, dans le même temps, que la progression des recettes, combinée à la stabilité des dépenses de fonctionnement, se traduit par une amélioration de l'épargne brute, et suggère qu'une partie de cette épargne soit utilisée pour des dépenses de fonctionnement assimilables à des investissements prioritaires (exemple : formation professionnelle).

Enfin, le CESER note que le budget primitif 2018 respecte très largement les objectifs d'évolution maximale des dépenses de fonctionnement prévues par la Loi de programmation pour les finances publiques.

Dans la recherche d'efficience, il suggère que le Conseil régional accepte une plus forte mobilisation de ses ressources d'emprunt pour le financement de certains équipements exceptionnels tout en respectant la limite maximale de désendettement de sept années.

L'affirmation des ambitions pour la Région

Ce troisième exercice budgétaire de la Nouvelle-Aquitaine prend une nouvelle dimension dans sa construction et dans ses ambitions : 2018 est pour le Conseil régional l'année de « l'affirmation de l'action régionale ».

¹ SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

SRDTL : Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs

SRESRI : Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, du développement durable et de l'égalité des territoires.

S'il s'inscrit toujours dans le respect de la stratégie de stabilité budgétaire fixée pour le mandat (- 0,26 % en fonctionnement et - 1,91 % en investissement entre les Budgets primitifs -BP- 2017 et 2018), il entend préserver les capacités d'actions de la Région.

Si la progression du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (+ 32 M€) est une bonne nouvelle, le contexte global d'évolution des ressources régionales est incertain du fait des réformes issues du projet de loi de finances (PLF) 2018 telles que :

- la non pérennisation du fonds exceptionnel de compensation pour le développement économique versé aux Régions (soit près de 51 M€ de ressources en moins pour la Nouvelle-Aquitaine) ;
- la baisse du montant de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) de 4 M€ pour 2018.

Des baisses qui conduisent à une perte de recettes de 55 M€ pour la Région.

A cela, s'ajoute le nouveau programme gouvernemental d'économies des dépenses des collectivités locales de 13 Mds€ sur 2018-2022 (suite à la réduction des dotations de fonctionnement des collectivités de 11 Mds€ sous le quinquennat précédent).

Dans ce contexte, le Budget primitif (BP) 2018 est marqué par « *la volonté d'être au plus près de la capacité à réaliser* » en compensant la hausse des dépenses incontournables de fonctionnement par des baisses de crédits de fonctionnement sur les autres politiques.

Ces hausses de dépenses concernent les ressources humaines (12 M€ liés aux transferts de compétences et 4,5 M€ d'impact du Glissement Vieillesse Technicité -GVT-), l'éducation (+ 7 M€ pour l'harmonisation du forfait externat), le TER (+ 11 M€ de conciliation avec la SNCF) ou encore la prise en charge des nouvelles compétences Transports scolaires et interurbains.

En termes de stratégie budgétaire, le CESER souligne le choix du Conseil régional de conserver un budget en quasi stabilité en dépenses.

Il appelle à nouveau à ce que cette priorisation de l'action régionale n'accentue pas les disparités constatées entre les territoires et/ou les risques de fragmentation sociale.

Dans ce cadre, il sera particulièrement attentif à la manière dont seront mises en œuvre les « interventions discriminantes » de la nouvelle politique contractuelle de la Région en faveur des territoires les plus vulnérables.

De même, compte tenu de la stratégie financière de maîtrise des dépenses de fonctionnement adoptée par le Conseil régional, il demande :

- *la réalisation de bilans des politiques antérieures avec l'estimation des résultats des actions conduites depuis la fusion ;*
- *la mise en œuvre d'un dispositif de suivi budgétaire et financier des différents schémas (SRDEII, SRDTL, SRESRI, SRADDET), ainsi que pour les programmes budgétaires dédiés (exemple : le budget « Jeunesse et citoyenneté »), afin de pouvoir en mesurer l'avancement lors de l'examen des Budgets primitifs et des Comptes administratifs.*

Sur le plan de la construction même du Budget primitif, le CESER se félicite de la nouvelle arborescence politique choisie par le Conseil régional pour sa présentation de l'action régionale.

Au regard des observations et attentes exprimées lors de l'examen du BP 2017 et des orientations budgétaires (OB) 2018, il apprécie particulièrement la clarté et la lisibilité du projet de BP 2018, décliné en grands piliers d'actions, axes d'intervention et objectifs reprenant l'ensemble des données chiffrées avec des comparaisons de BP à BP et des tableaux par chapitre, avec les crédits de paiement (CP) et les autorisations de programme/autorisation d'engagement (AP/AE).

Le CESER souligne la réelle plus-value de cette nouvelle présentation qui traduit avec précision le contenu des principales politiques régionales. Celle-ci doit désormais s'inscrire dans la durée pour donner des clés plus simples d'analyse et permettre un suivi/évaluation de l'action régionale (les délibérations utiliseront désormais cette arborescence).

Pour en faciliter/expliciter la lecture par rapport à la présentation comptable, le CESER suggère de rajouter au Budget primitif une « table de correspondance » entre les piliers/axes d'intervention et la répartition budgétaire par fonction²

Il serait souhaitable à l'avenir qu'à la comparaison entre BP soit également ajouté le rapprochement avec le dernier compte administratif (CA) afin de mieux traduire la réalité de la politique budgétaire.

Un budget stable dans un contexte financier incertain

Le projet de Budget 2018 (hors dette) est quasi stable passant de 2,912 Mds€ en 2017 à 2,906 Mds€ en 2018, soit une légère baisse de 6,1 M€ (- 0,21 % par rapport à 2017).

Si l'on raisonne avec la dette, ce Budget est en légère augmentation, il s'élève à 3,108 Mds€ (cf. annexe 1 : tableau d'équilibre général des dépenses et de recettes).

Pour la première fois depuis la fusion des Régions, les dépenses sont présentées selon une nouvelle arborescence politique en six grands piliers construits à partir des priorités régionales (cf. annexe 2 : graphique sur la part de chaque pilier dans les dépenses totales).

Les quatre premiers piliers reprennent les quatre priorités de l'action régionale : l'économie et l'emploi, la jeunesse, l'aménagement du territoire, la transition écologique et énergétique. Ils sont complétés par deux piliers « connexes » traitant de la gestion des fonds européens et de l'administration générale (cf. annexe 3 : tableau de dépenses par pilier) :

- les dépenses de fonctionnement, qui s'élèvent à 2,01 Md€, baissent de 5,24 M€ (- 0,26 % par rapport à 2017).
Tous les budgets sont concernés, exceptions faites des dépenses consacrées aux ressources humaines, aux TER, aux transports scolaires et interurbains, aux lycées et CFA (forfait externat) et à la dette ;
- les dépenses d'investissement restent, quant à elles, quasiment stable avec 891 M€ (- 864 503 €, soit - 0,10 % par rapport à 2017), et cela malgré l'engagement de programmes d'investissement ambitieux dans les lycées (75 M€) et en faveur du déploiement du Très haut débit (THD) dans les territoires (90 M€).

Le CESER observe que la réduction de 3 % de « certains » crédits de paiement (CP) en section de fonctionnement annoncée dans les orientations budgétaires pour compenser les hausses incontournables, a eu pour effet de baisser les dépenses de fonctionnement de 0,26 %.

Cette apparente stagnation du budget global masque des évolutions très disparates selon les piliers de l'intervention régionale et, pour chacun d'eux, entre chapitres budgétaires concernés. Autant dire que l'effort de maîtrise des dépenses de la collectivité est très inégalement supporté et/ou réparti selon les politiques mises en œuvre. Si ce constat au niveau des crédits de paiement doit être nuancé selon l'évolution parallèlement constatée des engagements pluriannuels (autorisations de programme et autorisations d'engagement), elle n'en demeure pas moins préoccupante dans certains secteurs d'intervention.

Le CESER sollicite, au regard du futur contrat de la Région Nouvelle-Aquitaine avec l'Etat dans le cadre du programme gouvernemental d'économies des dépenses des collectivités locales, la réalisation d'un agenda de mise en œuvre des réductions des crédits pour la période 2018 à 2022.

Concernant les investissements, en particulier en faveur des grands équipements, le CESER souhaite voir apparaître dans le bilan des engagements de la Région (dans le Budget primitif ou le Compte administratif), la totalité des montants avec les effets induits en termes de fonctionnement et de maintenance.

Dans le même esprit et pour une plus grande lisibilité, le CESER renouvelle sa demande d'une cartographie des investissements majeurs dans les territoires.

² La présentation par fonction dite « Nomenclature M71 » est utilisée par l'ensemble des Régions depuis le 1^{er} janvier 2010. Elle permet le classement en dix grandes fonctions des dépenses et des recettes des sections Investissement et Fonctionnement.

Des recettes nouvelles mais le compte n'y est toujours pas

Les perspectives 2018 en matière de recettes montrent à nouveau une baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (- 4 M€), ainsi qu'une stagnation de la dotation générale de décentralisation (DGD) et de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) (cf. annexe 4 : tableau des recettes par nature).

De même, si la dotation globale de fonctionnement (DGF) est désormais remplacée par une fraction du produit net de la TVA, ce n'est pas le cas du fonds de soutien pour le développement économique (51 M€) qui était destiné à aider la Région à assumer cette nouvelle compétence.

En retenant une hypothèse de progression de 2 % de la TVA, le montant de cette fraction de TVA est estimé pour la Nouvelle-Aquitaine à 390,34 M€ (soit - 10 % par rapport aux montants 2017 de la DGF et du fonds de soutien).

Dans le même temps, la Région voit ses ressources fiscales progresser de 48 M€ (+ 3,33 %) grâce à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (618 M€, soit + 32 M€), la taxe sur les cartes grises (204 M€, soit + 10,8 M€), la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (449,89 M€, soit + 3,8 M€).

Cette progression des recettes, combinée à la stabilité des dépenses de fonctionnement, se traduit par une amélioration de l'épargne brute³ de 48 M€.

Le CESER suggère qu'une partie de cette épargne soit utilisée pour des dépenses de fonctionnement assimilables à des investissements prioritaires (exemple : formation professionnelle, ...) et en conséquence de recourir « au besoin » à l'endettement pour les investissements classiques amortissables.

A nouveau, le CESER ne peut que regretter les baisses de ressources financières de la Région dans le contexte du lancement d'un nouveau plan d'économies demandées aux collectivités territoriales.

Outre la stagnation de la DGD et de la DRES, l'Etat a procédé (comme en 2017) à une nouvelle minoration de 5,83 % le montant de la DCRTP par rapport à 2017, alors que cette dotation devait garantir le maintien des ressources des collectivités suite à la réforme de la taxe professionnelle.

Il en est de même avec la non prise en compte du fonds de soutien au développement économique dans la fraction de TVA.

Ces évolutions augmentent les risques d'effet ciseaux⁴ et sont incompatibles avec l'exercice des compétences dévolues aux Régions. Le CESER considère essentiel que la Région dispose d'une visibilité à moyen/long terme des moyens nécessaires à la mise en œuvre des politiques régionales avec une part plus importante de ressources fiscales.

Une réduction de l'emprunt pour limiter l'endettement

Dans le prolongement des choix opérés en 2016 et 2017, et profitant d'une progression de l'autofinancement, le Conseil régional va ramener le besoin d'emprunt à 585 M€ (à comparer aux 667 M€ en 2016 et 633 M€ en 2017), et limiter ainsi son endettement.

Le montant des intérêts de la dette pour 2018, est estimé à 43 M€, est en légère diminution par rapport au Budget primitif 2017 (- 0,15 %).

En matière de dette, le Conseil régional maintient sa stratégie de gestion active de la dette et de défaisance des emprunts à risque en inscrivant au Budget primitif 2018 un montant de 105 M€ (80 M€ pour le remboursement anticipé du capital restant dû et 25 M€ pour le paiement des indemnités de remboursements anticipés).

³ L'épargne brute ou autofinancement brut est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

⁴ Les charges augmentent plus vite que les ressources.

A cet égard, le CESER souligne que la politique régionale de sortie anticipée des emprunts structurés fait porter un coût maximal à la collectivité (hors période de crise financière) alors qu'il existe des outils de couverture.

Plus globalement, le CESER note que le Budget primitif 2018 de la Nouvelle-Aquitaine respecte très largement les objectifs d'évolution maximale des dépenses de fonctionnement prévues à 1,2 % l'an par la loi de programmation pour les finances publiques.

Dans le prolongement de ses remarques lors du débat relatif aux Orientations budgétaires, il s'interroge, dans la recherche d'efficience de l'action publique, sur les moyens nécessaires à engager pour influencer significativement sur l'économie régionale.

Pour pouvoir intervenir rapidement sur certains équipements stratégiques ou exceptionnels, le Conseil régional pourrait accepter une plus forte mobilisation de ses ressources d'emprunts, tout en respectant la limite maximale de désendettement de 7 années qu'il s'est fixée (elle-même très en deçà de la limite maximale fixée par l'Etat).

De même, le CESER regrette l'absence d'information dans le Budget primitif 2018, sur les dispositifs de programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et de programmation pluriannuelle de fonctionnement (PPF).

Compte tenu des enjeux de ces dispositifs, il renouvelle sa demande que le Conseil régional en précise les modalités de fonctionnement et de pilotage avec si possible une synthèse des états de programmation.

Le CESER souligne la clarté de la présentation des priorités régionales de ce troisième exercice budgétaire classées, en quatre piliers : l'économie et l'emploi, la jeunesse, l'aménagement du territoire, la transition écologique et énergétique, qui affirment les ambitions du Conseil régional pour la Nouvelle-Aquitaine.

Ces piliers, complétés par deux piliers annexes traitant de la gestion des fonds européens et de l'administration, sont déclinés en axes d'intervention et en objectifs.

Le CESER insiste pour que cette arborescence budgétaire s'inscrive dans la durée pour permettre un suivi/évaluation de l'action régionale.

Le CESER formule un certain nombre de remarques sur les aspects financiers relatifs aux budgets consacrés aux quatre priorités régionales, ainsi que des observations et des préconisations plus sectorielles sur les politiques régionales/axes d'intervention proposés pour 2018.

Pilier 1. « Développement économique – Emploi »

- **Un effort en direction des industries culturelles qui ne compense pas une baisse sensible du budget global de la culture**

Le nouveau cadre budgétaire conduit à un éclatement du budget de la culture dans les trois piliers « Développement économique – Emploi », « Aménagement du territoire » et « Jeunesse ».

Globalement, la politique culturelle du Conseil régional mobilise près de 72,5 M€ en crédits de paiement, ce qui représente une baisse cumulée de 13,85 M€ (- 15,8 %) par rapport au budget 2017.

Si l'approche décloisonnée de l'action culturelle dans le budget régional mérite d'être soulignée et va dans le sens d'attentes exprimées par le CESER, il ne peut que dénoncer le recul des moyens affectés globalement à la politique culturelle. Cette réduction interroge sur la capacité du Conseil régional à répondre aux besoins des territoires et des populations, au moment même où celui-ci entend promouvoir l'accès aux droits culturels.

Il est à noter toutefois que les crédits de paiement dédiés aux agences régionales et assimilées mobilisent dans ce cadre 9,5 M€ au total, en nette hausse par rapport aux années antérieures.

- **Améliorer l'efficacité des politiques de formation, d'emploi et d'évolution professionnelle**

Si le CESER apprécie l'investissement du Conseil régional en faveur des hommes et des femmes dans la région (emploi-formation, jeunesse, ...), il réitère son inquiétude quant aux résultats insuffisamment satisfaisants de la politique de formation professionnelle et d'apprentissage, eu égard à l'importance des budgets alloués. Il rappelle que la politique de formation doit entrer en cohérence avec les grandes politiques régionales et s'inscrire dans un écosystème (acteurs publics et privés) pour bien appréhender le caractère complexe et composite de la formation professionnelle afin d'en améliorer l'efficacité.

Un véritable débat doit être engagé autour des difficultés croissantes de recrutement des entreprises et d'embauche, des jeunes comme des moins jeunes. Il existe une équation difficile à trouver entre offre et demande d'emploi, dans certains secteurs et sur certains territoires (tous les secteurs et tous les territoires ne sont pas impactés de la même manière).

Cette problématique à la fois sociétale, complexe et multifactorielle, ne peut pas être traitée en silos ; elle concerne aussi bien :

- La confiance et l'anticipation des employeurs : l'investissement dans la formation représente des coûts importants et du temps dédié, parfois difficile de dégager, notamment pour les TPE. La réflexion sur l'embauche doit intégrer l'hétérogénéité des réalités professionnelles : « les employeurs » ont des profils, des moyens et des enjeux différents (grands groupes, ETI, PME, TPE...).

Certains employeurs restent frileux et adoptent une posture attentiste face aux mesures incitatives promises. Dans certains cas, un déficit d'anticipation des besoins futurs peut également expliquer l'inadéquation entre offre et demande.

- La formation : dans un contexte où la demande évolue vite, la question du contenu des formations est posée : comment mieux adapter les formations à des métiers qui se transforment, comment anticiper des métiers qu'on ne connaît pas encore ?
- L'attractivité de certains métiers et de certains territoires : les conditions de travail difficiles de certains métiers, les représentations de certaines « carrières » (véhiculées notamment par les parents), la nécessaire revalorisation de certaines compétences et activités, peuvent expliquer le déficit de demandes dans certains secteurs.
Par ailleurs, les territoires dynamiques sont souvent plus attractifs pour les jeunes travailleurs.
- L'évolution des mentalités : on voit apparaître au sein des jeunes générations un nouveau rapport au travail. Reconnaissance, plaisir au travail, curiosité, combinaison de différentes activités (« slashers »), accomplissement dans des projets autres que professionnels sont des signaux faibles qui redessinent les contours du monde du travail et ses modalités.

Une réflexion transversale autour du « monde du travail de demain » doit être menée en tenant compte de ces évolutions et en associant toutes les parties prenantes, y compris les jeunes.

• **Faciliter l'accès à la formation professionnelle continue**

Le CESER est satisfait de l'augmentation du montant de l'aide individuelle à la formation (porté à 3 000 €), mais demande que soit envisagée une extension de ces aides pour les formations pluriannuelles comme les Brevets de Techniciens Supérieurs (BTS).

Il soutient également la création d'un fonds régional d'innovation et encourage le Conseil régional à accroître son effort financier en la matière. De même, il approuve l'action de la Région en faveur de l'insertion des publics en difficulté, qui se dote de lignes budgétaires pour la lutte contre l'illettrisme. Il espère que cet effort se poursuivra avec le développement de plates-formes dans les départements et une prise en compte rapide des besoins.

Il note la volonté du Conseil régional d'harmoniser et de simplifier les démarches d'accès aux actions de formation et de donner la possibilité aux demandeurs d'emploi de s'inscrire directement aux réunions d'information collectives organisées par les organismes de formation.

Enfin, si le CESER adhère au fait qu'un accès direct aux formations soit possible pour certains jeunes ne souhaitant pas être accompagnés, il s'interroge toutefois sur le risque de discontinuité du parcours de formation et du processus dit de « prescription » effectué aujourd'hui par les opérateurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Pilier 2. « Jeunesse »

• **Accompagner le développement de l'apprentissage**

Concernant l'apprentissage, le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional de déployer et animer un réseau de développeurs à l'échelle de tout le territoire. Il s'interroge toutefois sur la somme allouée à ce développement de l'apprentissage (200 000 €), au vu de l'ambition affichée de la part de la Région de promouvoir cette « voie d'excellence » et d'assurer un certain maillage territorial.

Le CESER approuve la volonté de faciliter la mobilité des apprentis avec l'expérimentation d'un fonds d'amorçage permettant d'abonder les contrats d'apprentissage effectués dans les Etats membres dont la rémunération en euro est inférieure aux minima salariaux français.

- **Accompagner les lycées et établissements d'enseignement supérieur**

Le CESER note la mise en place d'une nouvelle modalité de calcul du forfait d'externat au bénéfice des lycées privés sous contrat. Il tient à rappeler que le financement des établissements privés sous contrat obéit à une législation précise (cf. article L.442-9 du Code de l'éducation en ce qui concerne le forfait externat) et il souhaite sa stricte application.

Il sollicite avant la mise en œuvre du projet d'harmonisation de l'aide aux apprenants, que soit opérée une évaluation des dispositifs existants.

Par ailleurs, il souhaiterait savoir ce que recouvre le programme en faveur de « l'action sociale des lycées » et s'il prend en compte le fonds social lycéen de la Région.

Enfin, concernant l'enseignement supérieur, le CESER note avec intérêt la ligne budgétaire « Université du Futur », mais il aurait souhaité de plus amples informations sur ce que contient ce programme d'actions afin de comprendre réellement ce que recouvre la somme réservée de 500 000 €.

- **Une initiative régionale en faveur de l'insertion des mineurs non accompagnés**

L'arrivée sur le territoire régional d'une population de migrants mineurs isolés ou non accompagnés se heurte actuellement à de nombreuses difficultés. Le parcours de ces jeunes adolescents, souvent chaotique et douloureux, est encore soumis à de multiples obstacles, à la limite du droit, au moment de leur accueil en région⁵. Placée sous la compétence des Conseils départementaux en matière de protection de l'enfance, l'insertion sociale ou professionnelle des mineurs non accompagnés dans la société passe le plus souvent par l'accès à l'éducation et/ou à la formation.

C'est pourquoi le CESER propose que le Conseil régional leur facilite l'accès aux filières de formation en alternance, notamment à l'apprentissage, en adaptant à titre expérimental les dispositifs existants et en intégrant dans ce cursus un programme d'apprentissage ou de perfectionnement à la langue française (dispositif d'appui à l'insertion des jeunes).

Il suggère à cette même fin que soient mises en place des actions de formation continue ou professionnelle à destination des personnels des missions locales et des travailleurs sociaux.

Pilier 3. « Aménagement du territoire »

- **Une stratégie d'investissement et de rééquilibrage territorial**

Le maillage et l'équilibre des territoires est un enjeu majeur pour la Nouvelle-Aquitaine. Une stratégie d'investissement et de rééquilibrage territorial volontariste doit être portée par le Conseil régional dans le cadre du SRADDET et mise en œuvre en collaboration avec les différents partenaires concernés, notamment les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le CESER souhaiterait que les documents budgétaires apportent plus de transparence et de précisions sur les niveaux d'investissements réalisés dans les départements.

Le CESER apprécie les précisions apportées par le document sur les missions de la DATAR, ainsi que sur les dispositifs mis en œuvre auprès des territoires en retournement. Le dispositif « Mutations économiques » (ex-CADET, expérimenté en ex-Aquitaine), semble particulièrement pertinent ; le CESER souhaite qu'il soit élargi à l'ensemble du territoire, en lien avec la DATAR.

En matière de transport, le CESER souhaite qu'une orientation politique forte et claire soit donnée dans le cadre du SRADDET. Il alerte sur les difficultés rencontrées en matière de mobilité à l'échelle de la grande région comme de la métropole bordelaise. En tant que pilote, la Région doit développer une vision à long terme de l'évolution durable des infrastructures et des modalités de transport sur le territoire.

Enfin, le CESER s'inquiète de l'apparition de nouvelles fractures sociales et territoriales générées par la concentration des activités et l'explosion du coût de l'immobilier sur la métropole.

⁵ Cf. note d'information du CESER.

- **Logement et habitat : répondre aux défis d'une triple transition économique, sociale et énergétique**

La question de l'accès à un logement abordable et de qualité demeure une difficulté pour un nombre encore trop important de néo-aquitains. Cette difficulté est clairement perceptible dans les territoires au marché immobilier tendu (agglomération bordelaise, littoral, ...), mais également des villes ou territoires plus périphériques. A ce constat, il faut ajouter les inquiétudes nées de la remise en question par le Gouvernement des modalités de financement du logement social, qui menace les équilibres économiques des opérateurs concernés, ainsi que de la baisse des aides au logement destinées aux ménages les plus défavorisés.

Dans ce contexte, le CESER insiste sur le caractère transversal des actions à mener dans ce domaine. Il prend acte de cette dimension plurisectorielle dans le projet de budget primitif 2018, lequel intègre l'enjeu du logement des jeunes, la politique foncière, les aides diverses au logement, la rénovation énergétique de l'habitat ou bien encore l'expérimentation. Au total, les politiques régionales en faveur de l'habitat et du logement mobilisent 9,44 M€, auxquels l'on peut ajouter la part de crédits mobilisés dans le cadre des programmes européens pour la rénovation énergétique du parc locatif social (8,48 M€).

Le CESER tient à réaffirmer son attachement au développement d'une politique volontariste en faveur du logement des jeunes et la nécessité d'un véritable appui en matière d'ingénierie territoriale aux collectivités locales sur les problématiques d'habitat et de logement.

- **La montée en puissance des compétences décentralisées en faveur des CREPS**

Avec un budget global de 22,45 M€, le secteur sportif est doté d'un budget sensiblement identique à celui de l'exercice précédent, qui avait subi un tassement de - 6,3 % par rapport à 2016. Alors que le budget consacré aux équipements sportifs marque un recul sensible, le CESER enregistre avec satisfaction l'accroissement des crédits de paiement liés aux investissements et au fonctionnement des CREPS de Talence et de Poitiers (4,72 M€). De même, il apprécie la hausse des crédits consacrés aux pratiques sportives pour tous (1,59 M€), s'agissant notamment de la promotion du sport-santé, du sport au féminin et de l'accès à la pratique sportive pour les personnes atteintes d'un handicap.

Enfin, dans le cadre des aides au mouvement sportif, le CESER salue l'initiative de développement d'un programme d'actions spécifique en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

- **Un engagement en faveur de l'emploi associatif qui ne lève pas les incertitudes**

Au total, le budget consacré à la vie associative accuse une baisse de 2,14 M€, soit -17,6 % à périmètre constant.

Le soutien du Conseil régional en faveur du développement de la vie associative bénéficie d'une dotation de 10 M€ dans ce projet de budget, dont 85 % sont consacrés à l'emploi associatif. Toutefois, si les crédits de paiement relatifs au nouveau dispositif régional adopté en février 2017 marquent une progression notable (0,482 M€ pour le dispositif en faveur de l'emploi associatif et 1,17 M€ pour le développement de la vie associative), l'évolution constatée sur les autres dispositifs hérités des anciennes Régions donne un tout autre éclairage. Ainsi, le dispositif destiné aux emplois associatifs en ex-Limousin accuse une baisse de 12,1 %, et celui des emplois tremplin en ex-Poitou-Charentes de 52,3 %.

Enfin, le soutien à la vie associative en matière de lien social qui bénéficiait de l'inscription de 1,56 M€ en 2017 est ramené à 160 000 € dans ce projet de budget, soit un assèchement quasi-intégral de cette ligne d'intervention. Ces baisses ne sont pas compensées par un relèvement des crédits opéré sur d'autres lignes relevant d'autres chapitres budgétaires.

Dans le prolongement de son travail réalisé sur les dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine⁶, le CESER invite le Conseil régional à une meilleure prise en compte des objectifs de soutien au développement de la vie associative et de l'emploi associatif en région, notamment en direction des petits employeurs associatifs, dans la perspective attendue d'établissement d'une charte d'engagements réciproques entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs associatifs en Nouvelle-Aquitaine.

- **Une stratégie régionale en faveur de la mobilité et des infrastructures de transport plus ambitieuse**

(en lien avec le pilier 4. « Transition énergétique et écologique »)

Le CESER prend acte des engagements du Conseil régional dans les domaines de la mobilité et des transports. Les crédits de paiement inscrits dans les piliers « Aménagement du territoire » et « Transition énergétique et écologique » accusent une diminution sensible par rapport à l'exercice 2017 (- 12,5 %), pour s'établir à 598,8 M€. Traduction budgétaire des engagements pluriannuels de la Région, les autorisations d'engagement et de programme progressent en revanche fortement (+ 13,6 % pour les AP et + 293 % pour les AE).

Sur la forme, le CESER aurait souhaité, pour davantage de lisibilité, que les crédits affectés à la mobilité et aux transports soient regroupés dans un seul pilier.

Sur le fond, le CESER regrette que le projet de budget ne traduise pas une stratégie régionale de mobilité plus ambitieuse, avec des priorités régionales plus clairement affirmées, reposant sur une vision d'ensemble de la mobilité en Nouvelle-Aquitaine. A cet effet, il souhaite que le volet « transports, mobilité, intermodalité » du SRADDET, en cours d'élaboration, permette d'identifier dans le prochain budget les choix stratégiques de la Région, avec des priorités clairement définies, répondant aux besoins de mobilité exprimés dans les territoires, des bassins les plus peuplés aux zones les moins denses.

➤ **Le soutien en faveur des infrastructures portuaires et du pré-post acheminement**

Dans l'esprit de son récent rapport relatif aux ports de commerce en Nouvelle-Aquitaine⁷, le CESER souligne la nécessité pour les acteurs publics -Etat, Région, Départements, EPCI- de poursuivre une politique d'investissements portuaires.

Il note « la volonté de poursuivre et amplifier la politique régionale en faveur du report modal vers le maritime et le ferroviaire » pour offrir aux entreprises une meilleure complémentarité avec les solutions routières. S'il soutient cette volonté affichée, le CESER rappelle la faible part occupée par le fret ferroviaire sur le site portuaire, part encore très en dessous de la moyenne nationale.

Le CESER rappelle ainsi l'indispensable soutien aux pré et post acheminements ferroviaires afin de favoriser le développement des entreprises déjà en place et l'implantation de nouvelles entreprises. Le report modal des ports de la façade Sud-Atlantique doit faire l'objet d'actions volontaristes pour faciliter les accès et dessertes du fret et contribuer, dans une dimension durable, à la fluidité d'échanges fiables dans un hinterland élargi. Il est évident que l'Etat et la Région, responsables du dialogue avec les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires et fluviales, doivent contribuer à leur régénération grâce à un volet Infrastructures renforcé afin de remédier à la dégradation des lignes ferroviaires capillaires.

Le CESER rappelle également à ce sujet sa préconisation en faveur de la création d'une cellule ferroviaire permettant aux trois ports (La Rochelle, Bordeaux, Bayonne) de mettre en commun et de capitaliser les compétences ferroviaires acquises.

En cohérence avec les analyses portées par son rapport sur ces aspects, il soutient par ailleurs l'engagement de la Région, dans le cadre du CPER 2015-2020, sur des opérations stratégiques pour le Port de Bordeaux comme la mise en place du projet Terminal Conteneurs du Sud-Ouest (TCSO) au Verdon en lien avec la plate-forme fret de Bruges et sa navette ferroviaire.

⁶ Rapport du CESER : « Panorama des dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine » - Août 2017.

⁷ Rapport du CESER : « Les ports de commerce en Nouvelle-Aquitaine » - Juillet 2017.

➤ **La priorité à la modernisation du réseau ferroviaire et au report modal**

Le réseau ferroviaire doit constituer, pour le CESER, l'épine dorsale des déplacements en Nouvelle-Aquitaine, autour de laquelle s'articuleront les autres offres de transport.

A ce titre, le CESER ne peut que déplorer la dégradation croissante du réseau ferré régional, fragilisé par une quasi-absence de modernisation et un sous-investissement chronique depuis plusieurs décennies. Cette remise à niveau de l'infrastructure est impérative, sous peine d'obérer la performance, et donc l'attractivité, de l'offre ferroviaire. Le CESER attend du Conseil régional qu'il chiffre les travaux nécessaires et qu'elle précise ses choix en termes de priorités et de calendrier de réalisation.

Il souhaite d'ores et déjà que la révision à mi-parcours des Contrats de plan Etat-Région 2015/2020 fasse de la régénération du réseau une priorité. A cet effet, il demande au Conseil régional de s'engager à court terme dans la préparation et la mise en œuvre, avec ses partenaires, d'un « plan rail » ambitieux. Au-delà, une réflexion devra être engagée, aux niveaux régional mais aussi national, sur les ressources à mobiliser pour financer les investissements considérables qui sont nécessaires⁸.

Le CESER note avec intérêt l'engagement de la Région en faveur du report modal dans le transport de marchandises, mais regrette toutefois que la stratégie et les priorités régionales ne soient pas davantage explicitées, alors même que les inquiétudes sur l'avenir du fret ferroviaire se font de plus en plus prégnantes. Il invite l'exécutif régional à se préoccuper des infrastructures de triage, qui constituent des opportunités de stockage et de diffusion pour le fret dans une perspective de complémentarité rail-route. Dans cette perspective, la desserte ferroviaire des ports de la région, dont la complémentarité doit par ailleurs être recherchée, mérite d'être confortée.

➤ **Une intermodalité plus affirmée**

Le CESER approuve les actions du Conseil régional qui rejoignent les préconisations qu'il a formulées dans son rapport sur l'intermodalité⁹. Il souhaite l'activation rapide du syndicat mixte de transport régional, afin de porter une stratégie cohérente et coordonnée de mobilité en Nouvelle-Aquitaine. Des précisions sont toutefois attendues sur l'organisation et le fonctionnement de ce syndicat autour de bassins de mobilité. Le CESER soutient également la création d'un système d'information multimodal régional et le développement de l'interopérabilité billettique, condition d'une intégration renforcée des réseaux de transport.

Le CESER prend acte des actions en faveur de l'accessibilité des gares aux personnes à mobilité réduite. Il attire l'attention sur la nécessité de garantir, au-delà des seules gares, l'accessibilité sur l'ensemble de la chaîne de déplacement. Une présence humaine dans les gares et les trains est indispensable pour accompagner les populations les plus fragiles, en particulier les personnes à mobilité réduite tout au long de leur déplacement.

• **Des points de vigilance pour la couverture numérique du territoire**

S'il répond à des besoins réels, le déploiement du très haut débit ne doit pas constituer le seul levier de l'aménagement numérique du territoire. Il reste indispensable d'achever la couverture en haut débit du territoire, afin d'éliminer les zones blanches particulièrement pénalisantes pour les populations et les entreprises concernées.

Par ailleurs, le CESER considère que le développement des tiers-lieux doit être accéléré et renforcé, notamment en termes d'équipement et d'animation.

⁸ Estimés à 1,1 Md€ par SNCF Réseau.

⁹ Rapport du CESER : « L'intermodalité en Nouvelle-Aquitaine » - Juillet 2017.

- **Plus d'Europe pour plus de coopérations**

- **Une politique de cohésion post 2020 favorisant la Stratégie atlantique**

Le CESER prend note de la participation active de la Région aux réflexions sur la politique de cohésion post 2020 tout au long de l'année 2018. Il souhaite que ces négociations soient l'occasion de construire une politique de cohésion intégrant pleinement la Stratégie atlantique en la positionnant comme cadre stratégique opérationnel et efficace de réflexion et d'action. Il rappelle à ce titre, que le Réseau Transnational Atlantique a élaboré une étude en septembre 2017, intitulée « Propositions sur les conditions de mise en œuvre de la Stratégie atlantique »¹⁰, présentant de nombreuses préconisations en ce sens comme, par exemple, clarifier les articulations possibles entre les différents financements mobilisables pour cette Stratégie, créer des procédures d'identification des projets en lien avec la Stratégie, en amont des demandes de financements.

- **L'actualisation du Plan stratégique de l'Eurorégion : une opportunité de valorisation**

Le CESER souhaite que l'actualisation du Plan stratégique de l'Eurorégion 2014-2020 en cours, du fait de l'élargissement de son périmètre aux ex-régions Limousin et Poitou-Charentes en 2016 ainsi qu'à la Communauté Forale de Navarre en 2017, soit l'occasion d'accroître sa visibilité dans tous les territoires et de faire connaître son rôle et ses missions. Plus généralement, une valorisation accrue, en amont et en aval, de ses appels à projets permettrait de générer de nouvelles dynamiques de coopérations et de favoriser le développement de nouveaux projets.

- **Le Joli Mois de l'Europe : une occasion de valoriser et de développer les coopérations**

Le CESER soutient activement l'initiative du Joli Mois de l'Europe et rappelle qu'il est volontaire pour participer à son organisation. Il propose que les manifestations organisées par la Région Nouvelle-Aquitaine dans ce cadre soient l'occasion de faire connaître et de valoriser les coopérations au sein de l'Eurorégion, mais aussi les coopérations interrégionales et internationales du Conseil régional et du CESER.

Pilier 4. « Transition énergétique et écologique »

(en lien avec le pilier 5. « Gestion des fonds européens »)

La présentation du budget dédié à la transition énergétique et écologique se veut plus claire, plus stratégique que l'année précédente, mais présente un découpage des politiques qui amène le CESER à s'interroger sur les critères de répartition choisis à cet effet. Par exemple, la politique des transports est déclinée de façon très détaillée dans le pilier consacré à l'aménagement du territoire, mais les différents axes concernant le transport ferroviaire sont répartis entre la partie dédiée à l'aménagement du territoire et celle dédiée à la transition énergétique.

- **Améliorer la lisibilité des cofinancements européens et l'accompagnement des usagers**

Afin de contribuer à l'amélioration et à la lisibilité des politiques régionales dans chacun des quatre grands piliers de l'action régionale, pour les années à venir, le CESER estime qu'il serait utile de ventiler les contributions européennes, voire de préciser ces co-financements dans les différents secteurs (en particulier en faveur de la transition énergétique et écologique). L'objectif est ainsi d'avoir une vue de l'ensemble des crédits déployés pour la mise en œuvre de ces politiques en région.

¹⁰ Rapport du RTA : « Propositions sur les conditions de réussite de la mise en œuvre de la Stratégie, à partir de l'analyse de son appropriation par la société civile, dans la perspective de la révision à mi-parcours du Plan d'action atlantique » - Septembre 2017.

Parallèlement, considérant l'importance de ces co-financements européens, le CESER souhaiterait, pour faciliter la compréhension de tous, que soient précisées clairement les raisons qui justifient le décalage important entre les pourcentages de crédits programmés et ceux réellement consommés (p.202 et 203). En effet, parmi les multiples raisons qui peuvent engendrer ce phénomène, il attire l'attention sur la complexité des procédures n'incitant pas les éventuels bénéficiaires à demander des aides européennes.

- **Des moyens insuffisants pour les politiques dédiées à la biodiversité et la transition énergétique**

De manière plus générale, le CESER constate la faible consistance du budget dédié à la biodiversité et à la transition énergétique (hors politique liée à la mobilité durable qui inclut les TER), ainsi que la part budgétaire dédiée à l'économie circulaire.

De la même manière, le CESER exprime des doutes concernant les moyens mis à disposition des politiques en faveur :

- de la réduction des consommations énergétiques, même s'il considère que la démarche Négawatt est une bonne méthode,
- du soutien à l'agriculture biologique, et cela dans un contexte de désengagement de l'État vis-à-vis de cette politique.

- **Une implication régionale en faveur de la gestion de l'eau à confirmer**

Le CESER note avec intérêt l'importance accordée par le Conseil Régional à la gestion de l'eau, sujet sensible et qui va le devenir encore plus à l'avenir du fait des changements climatiques, mais s'inquiète de la faiblesse du budget associé. Il s'interroge sur le processus de concertation engagé en mars 2017 qui devait se conclure à l'automne, dont les résultats de celle-ci auraient pu utilement nourrir le projet de budget 2018.



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Vice-Président : Louis BORDONNEAU ; Rapporteur : Gérard COASSIN

- Avec les contributions des commissions :
- 1 « Développement des personnes et des compétences tout au long de la vie » :
Présidente : Evelyne VIDEAU ; Rapporteur : Houria FALL-ABBEST ;
 - 2 « Mobilité » : Président : Gilles LEFRERE ; Rapporteur : Nicolas RENAUDIN ;
 - 3 « Développement des territoires » : Président : Stéphane MONCHAMBERT ; Rapporteur : Bernard GIRET ;
 - 4 « Environnement » : Vice-Président : Gérard PINAUD ; Rapporteur : Bernard GOUPY ;
 - 5 « Economie » : Président : Patrick de STAMPA ;
 - 6 « Littoral, maritimité et hinterland » : Président : Gabriel MEYER ; Rapporteur : Yves PREVOST ;
 - 7 « Vie sociale, culture et citoyenneté » : Président : Manuel DIAS VAZ ; Rapporteur : Eliane FOSSE
 - C « Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales – Europe » :
Rapporteur : M. Singaravelou.



Vote sur l'avis du CESER
« Budget primitif – Rapport de présentation / Exercice 2018 »

209 votants
201 pour
8 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Jean-Pierre LIMOUSIN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

ANNEXE 1

(Extrait du rapport du Conseil régional)

BUDGET PRINCIPAL EQUILIBRE GENERAL DE DEPENSES ET DE RECETTES

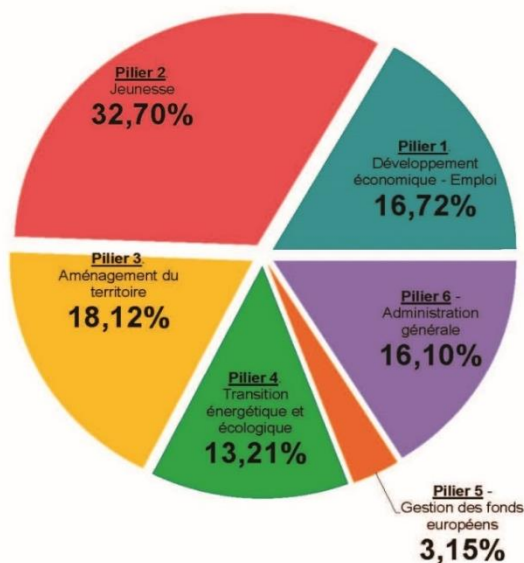
	BUDGET PRIMITIF 2017	BUDGET PRIMITIF 2018	variation en montant	variation en %
Recettes réelles de fonctionnement	2 316 289 584	2 359 217 000	42 927 416	1,85%
Dépenses réelles de fonctionnement	2 089 200 632	2 083 975 003	-5 225 629	-0,25%
Dépenses réelles de fonctionnement hors dette	2 020 423 632	2 015 177 003	-5 246 629	-0,26%
Epargne brute	227 088 952	275 241 997	48 153 045	21,20%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	143 951 170	163 556 000	19 604 830	13,62%
Dépenses réelles d'investissement (1)	1 004 413 766	1 024 058 263	19 644 497	1,96%
Dépenses réelles d'investissement hors dette	891 880 766	891 016 263	-864 503	-0,10%
Emprunt	633 373 105	585 260 266	-48 112 839	-7,60%
Budget total hors dette	2 912 304 399	2 906 193 266	-6 111 133	-0,21%
Budget total	3 093 614 398	3 108 033 266	14 418 868	0,47%

(1) Hors prévisions réaménagement de dette et d'utilisation des contrats revolving

ANNEXE 2

(Extrait du rapport du Conseil régional)

PART DE CHAQUE PILIER DANS LES DEPENSES TOTALES



ANNEXE 3

(Extrait du rapport du Conseil régional)

BUDGET PRIMITIF 2018 - DEPENSES PAR PILIER (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2017 (en M€)			BUDGET PRIMITIF 2018 (en M€)			EVOLUTION EN %		
	AP	AE	CP	AP	AE	CP	AP	AE	CP
Pilier 1. Développement économique - Emploi									
1.1 - Economie numérique	8,050	3,119	8,854	8,050	2,401	8,363	0,00%	-23,02%	-5,54%
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	8,270	11,809	17,753	10,740	13,648	23,445	29,87%	15,57%	32,06%
1.3 - Performance industrielle	75,000	10,410	75,630	55,000	10,265	44,999	-26,67%	-1,39%	-40,50%
1.4 - Recherche, innovation et start-up	77,385	35,273	80,891	53,060	35,229	76,704	-31,43%	-0,12%	-5,18%
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	18,140	6,181	17,557	20,000	4,349	21,115	10,25%	-29,64%	20,26%
1.6 - Tourisme	29,700	10,035	28,164	35,750	13,132	24,913	20,37%	30,86%	-11,54%
1.7 - Agriculture	43,430	21,021	54,898	40,740	20,417	48,423	-6,19%	-2,87%	-11,79%
1.8 - Economie culturelle	7,085	5,144	10,115	10,122	7,266	14,400	42,87%	41,27%	42,36%
1.9 - Economie sociale et solidaire	5,880	3,405	7,388	5,880	3,363	7,063	0,00%	-1,23%	-4,40%
1.10 - Formation professionnelle continue	11,264	164,901	284,004	4,182	418,113	244,953	-62,87%	153,55%	-13,75%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	0,100	11,432	17,394	0,100	20,888	22,759	0,00%	82,72%	30,84%
TOTAL PILIER	284,304	282,729	602,649	243,624	549,071	537,137	-14,31%	94,20%	-10,87%
Pilier 2. Jeunesse									
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	-	10,037	16,517	-	31,380	11,442	0,00%	212,65%	-30,72%
2.2 - Apprentissage	14,770	168,159	219,866	21,341	179,040	211,902	44,49%	6,47%	-3,62%
2.3 - Education	44,389	46,185	376,736	35,345	126,908	388,836	-20,37%	174,78%	3,21%
2.4 - Lycées (bâtiments)	196,701	1,090	184,523	270,425	3,150	191,554	37,48%	188,99%	3,81%
2.5 - Enseignement Supérieur	19,667	2,900	31,258	23,450	4,115	26,448	19,24%	41,90%	-15,39%
2.6 - Accompagnement des jeunes	-	20,891	20,674	-	22,572	21,473	0,00%	8,05%	3,86%
2.7 - Vie quotidienne	5,500	86,757	90,860	5,542	565,046	198,755	0,76%	551,30%	118,75%
TOTAL PILIER	281,027	336,019	940,433	356,103	932,211	1 050,409	26,71%	177,43%	11,69%
Pilier 3. Aménagement du territoire									
3.2 - Politique contractuelle	2,800	1,811	34,110	17,390	12,435	31,286	521,07%	586,63%	-8,28%
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	21,000	15,077	35,382	20,710	9,162	33,403	-1,38%	-39,23%	-5,59%
3.4 - Culture	10,673	33,313	76,231	11,092	40,915	58,082	3,93%	22,82%	-23,81%
3.5 - Aménagement numérique du territoire	45,700	1,055	20,613	86,000	1,120	86,857	88,18%	6,16%	321,37%
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	8,302	3,234	14,416	7,862	3,639	11,389	-5,30%	12,52%	-21,00%
3.7 - Santé	2,306	65,535	91,629	2,050	87,867	83,976	-11,10%	34,08%	-8,35%
3.8 - Sport	11,949	9,311	23,966	8,780	9,438	22,453	-26,52%	1,37%	-6,31%
3.9 - Infrastructures, transports	43,055	87,461	323,704	48,449	404,101	235,855	12,53%	362,04%	-27,14%
3.10 - Europe et International	1,420	4,568	5,313	3,420	5,577	7,194	140,85%	22,09%	35,39%
3.11 - Vie associative et Egalité	1,000	2,510	13,396	1,000	2,685	11,442	0,00%	6,97%	-14,59%
TOTAL PILIER	148,205	223,874	638,761	206,753	576,938	581,937	39,50%	157,71%	-8,90%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique									
4.1 - Biodiversité et PNR	1,343	9,402	9,695	2,337	11,583	10,756	74,04%	23,19%	10,94%
4.2 - Eau - Littoral	19,759	3,071	14,544	9,150	4,172	15,016	-53,69%	35,86%	3,25%
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	1,350	2,285	1,996	1,500	2,099	0,890	11,11%	-8,15%	-55,41%
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	41,697	4,864	43,553	45,270	5,042	34,612	8,57%	3,67%	-20,53%
4.5 - Mobilité durable et intelligente	12,318	93,533	360,591	14,450	306,752	362,896	17,31%	227,96%	0,64%
TOTAL PILIER	76,467	113,155	430,378	72,707	329,648	424,169	-4,92%	191,32%	-1,44%
Pilier 5 - Gestion des fonds européens									
5.1 - PO AQUITAINE	5,300	4,000	60,272	20,765	13,500	75,975	291,79%	237,50%	26,05%
5.2 - PO LIMOUSIN	-	-	13,042	-	0,980	11,902	0,00%	-	-8,74%
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,060	14,006	14,538	0,000	11,021	13,313	-100,00%	-21,31%	-8,43%
TOTAL PILIER	5,360	18,006	87,852	20,765	25,501	101,190	287,41%	41,63%	15,18%
Pilier 6 - Administration générale									
6.1 - Ressources humaines	0,064	9,239	139,273	0,147	6,396	140,733	129,20%	-30,77%	1,05%
6.2 - Élus et Ceser	0,050	2,595	17,573	0,063	2,636	16,271	26,00%	1,57%	-7,41%
6.3 - Communication et attractivité	0,000	8,512	9,055	0,030	19,620	9,031	#DIV/0	130,50%	-0,27%
6.4 - Affaires juridiques	-	14,387	2,776	-	0,004	2,476	0,00%	-99,97%	-10,79%
6.5 - Moyens généraux	17,137	28,825	41,355	18,440	37,635	40,641	7,60%	30,56%	-1,73%
6.6 - Opérations financières	3,000	3,000	295,949	3,000	2,700	308,064	0,00%	-10,00%	4,09%
TOTAL PILIER	20,251	66,558	505,980	21,680	68,991	517,216	7,06%	3,66%	2,22%
TOTAL BUDGET	815,613	1 040,341	3 206,053	921,632	2 482,360	3 212,057	13,00%	138,61%	0,19%

ANNEXE 4

(Extrait du rapport du Conseil régional)

BUDGET PRINCIPAL 2018 - RECETTES PAR NATURE

	BP 2017 (en M€)	BP 2018 (en M€)	évolution (en %)	écart (en M€)
FISCALITE				
Panier de ressources	788,528	816,578	3,56%	28,050
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	586,084	618,010	5,45%	31,926
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	57,893	58,045	0,26%	0,152
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources	75,475	75,475	0,00%	0,000
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle	69,076	65,048	-5,83%	-4,028
Fonds de péréquation des ressources	5,000	10,000	100,00%	5,000
Fiscalité indirecte	639,180	653,898	2,30%	14,718
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques	446,037	449,898	0,87%	3,861
Cartes grises	193,143	204,000	5,62%	10,857
TOTAL	1 432,708	1 480,476	3,33%	47,768
FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE				
Ressources pour la formation professionnelle	83,918	84,862	1,12%	0,944
Ressource régionale de l'apprentissage	155,478	163,422	5,11%	7,944
Compensation du versement des primes aux employeurs d'apprentis	29,129	31,755	9,02%	2,626
Plan "500 000 formations"	49,540	39,347	-20,58%	-10,193
TOTAL	318,065	319,386	0,42%	1,321
DOTATIONS DE L'ETAT				
Dotation Globale de Fonctionnement part forfaitaire	336,366	0,000	-100,00%	-336,366
Dotation Globale de Fonctionnement part péréquation	46,574	0,000	-100,00%	-46,574
Fonds de soutien économique	50,863	0,000	-100,00%	-50,863
Part de TVA en substitution de la Dotation Globale de Fonctionnement	0,000	390,347	sans objet	390,347
Dotation Générale de Décentralisation résiduelle	32,938	33,056	0,36%	0,118
DGD Ports maritimes de pêche et de commerce	3,407	3,593	5,46%	0,186
Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale	13,852	13,044	-5,83%	-0,808
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire	47,086	47,086	0,00%	0,000
TOTAL	531,086	487,126	-8,28%	-43,960
AUTRES RECETTES				
F.C.T.V.A.	37,500	38,000	1,33%	0,500
Participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration	22,000	22,500	2,27%	0,500
Avances remboursables	12,559	14,134	12,54%	1,575
Fonds européens : programmation 2014-2020	59,523	81,454	36,84%	21,931
Programmes de coopération et anciens PO	8,135	1,281	-84,25%	-6,854
Transports : plein exercice de la compétence + attrib. de compensation	19,272	49,215	155,37%	29,943
Fonds de concours et participations	9,654	16,667	72,64%	7,013
Divers	9,739	12,534	28,70%	2,795
TOTAL	178,382	235,785	32,18%	57,403
TOTAL Hors emprunt	2 460,241	2 522,773	2,54%	62,532
EMPRUNT	633,373	585,260	-7,60%	-48,113
TOTAL	3 093,614	3 108,033	0,47%	14,419

